



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-01/01

Séance du 1^{er} février 2024

Date de la convocation :

25 janvier 2024

Affichage de la convocation :

26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, premier février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Danièle GREAU.

EXCUSES : Daniel MONCHANIN, (Procuration à D. JUHEN), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

procurations : 5

absents : 3

votants : 24

Monsieur Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 6 novembre 2023 au 16 janvier 2024 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137623A0043	NON PREEMPTION	19/12/2023	Montée de la Pissette	Terrain à bâtir
DIA00137623A0044	NON PREEMPTION	20/12/2023	43 route de Genève	Bati sur terrain propre
DIA00137624A0001	NON PREEMPTION	16/01/2024	24, montée de la Paroche	Bati sur terrain propre
DIA00137624A0002	NON PREEMPTION	16/01/2024	10, chemin des Bottes	Bati sur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetière

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
06/11/2023	AC n°01	30	Renouv.
06/11/2023	AC n°02	30	Renouv
07/12/2023	C n°95	30	1 ^{ère} dem.

3- Finances – Décision modificative

Afin de permettre l'application de la délibération N° 2023-06/12 du 28 septembre 2023, le Maire a pris la décision modificative budgétaire N°4 ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 500,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire

Pierre GOUBET

